

# Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

<b>Nombre de membres :</b>	Afférents au Conseil Municipal : ..... 15	Date de la convocation : ..... 12 février 2021
	En exercice : ..... 15	
	Qui ont pris part à la délibération : ..... 14	Date d'affichage : ..... 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf Février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien CAYSSIALS, Maire.

Présents: Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL et Françoise VIAROUGE

Excusée: Carine MARTIN

Marie-Laure CAMBOULAS a été nommée secrétaire de séance.

## **LECTURE ET APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU**

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2021

## **DELIBERATIONS**

### **1- Achat terrains lotissement "le Baranquet" - DE 20210219 001**

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude de faisabilité a été entreprise par Aveyron Ingénierie sur les parcelles B 208 de 8375 m<sup>2</sup> appartenant à M Arnaud Clément et B 994 de 2256 m<sup>2</sup> appartenant à M Vauxeur Henri pour une surface totale de 10631 m<sup>2</sup>.

Afin de mener à terme ce projet, un accord avec les propriétaires cités ci-dessus a été trouvé pour acquérir ces deux parcelles de terrain moyennant un prix au m<sup>2</sup> de 10€, soit un total de 106310€ plus les frais notariés.

Ces deux parcelles sont inscrites dans la zone constructible de la carte communale de la commune de Roussennac.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'accord intervenu avec M Clément Arnaud et M Vauxeur Henri aux conditions financières énoncées ci-dessus, les frais d'acte notarié en sus,
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente en attente de l'obtention du permis d'aménager,
- D'autoriser M le Maire ou son représentant de signer l'acte d'achat.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe du lotissement « Le Baranquet ».

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

### **2- Aménagement lotissement "Le Baranquet" choix de la maîtrise d'oeuvre - DE 20210219 002**

Monsieur le maire présente les trois devis des trois cabinets de géomètres pour réaliser une étude de lotissement sur les parcelles B 208 de 8375 m<sup>2</sup> et B 994 de 2256 m<sup>2</sup> pour une surface de 10631 m<sup>2</sup>, concernant la maîtrise d'œuvre :

	Forfait rémunération HT
SARL A.Q.R	23900 €
GETUDE	16130 €
L.B.P	12000€

Madame Chantal Fraysse partie prenante dans ce projet décide de se retirer du vote.

Ouï cet exposé, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de retenir la société L.B.P
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de l'exécution de cette opération.

### **3- Financement projet lotissement "Le Baranquet" - DE 20210219 003**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'étudier la faisabilité de créer un lotissement sur les parcelles B 208 de 8375 m<sup>2</sup> de M Arnaud Clément B 994 de M Vauxeur Henri pour une surface totale de 10686 m<sup>2</sup> afin d'encourager l'arrivée de jeunes foyers sur le territoire.

Vu l'étude rendu par Aveyron Ingénierie, le conseil municipal lors de la réunion du 15 Janvier 2021 a décidé de faire appel à un bureau d'étude afin de réaliser cette opération.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

En effet toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Ce qui permet de ne pas bouleverser l'économie du budget général et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

L'instruction budgétaire M14 prévoyant spécifiquement les conditions de cette individualisation, le conseil municipal à l'unanimité

décide :

- la création d'un budget annexe pour le lotissement communal « las pouchios » afin d'individualiser l'ensemble de la gestion qui s'y rapporte.

Le budget de ce lotissement sera assujetti à la TVA.

- De solliciter la trésorerie de Montbazens pour effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce budget.

Toutes les recettes et les dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe qui se nommera "lotissement du Baranquet".

Autorise M le Maire:

- à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale
- à consulter les services financiers afin d'obtenir et signer un prêt pour réaliser cette opération
- à signer tous les documents découlant de ces décisions.

### **4- Mise à jour tableau classement des voies communales, rues et places - DE 20210219 011**

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3 concernant le classement et le déclassement des voies communales,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la voirie communale a fait l'objet d'une vérification des longueurs et des voies à classer en voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de valider le tableau de la voirie communale ci-dessous :

N° voie	Localités desservies	Origine	Fin	Longueur en mètres
1	Espeilhac, village	RD 154	RD 61	960
2	Mas de Manciac	Carrefour Espeilhac RD 31	CR 4	530
3	La Croix Blanche	RD 525	Limite commune Bournazel	300
4	Les Mansies	RD 154	Limite commune d'Anglars St Félix	1 120
5	Le Poujol, Le Pomaret, Le Ségala,	RD 994	Limite commune Bournazel	3 270

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

	2 sections			
6	Les Cazals	RD 994	RD 525	900
7	Laumière, La Planque	RD 994	Limite commune de Rignac	2 240
8	La Roubénie	RD 525	Aux habitations - CR 6, 38	1 030
9	Bezanes	RD 658	Limite commune Bournazel	1 300
10	Mas del Bosc	VC 5	VC 7	1 721
11	Salvigane, Mas de Lattes	RD 994	RD 525	1 220
12	Salvigane	VC 11	Masion - CR 7	80
13	La Garrisole	RD 525	Maison - CR 39	130
14	Mas de Lafont	RD 525	RD 994	500
15	Le Batut	RD 525	Aux habitations - CR 15	480
16	Les Alaries 2 sections	RD 525	Limite commune Bournazel	550
17	Le Garric	RD 658	Limite commune Bournazel	540
18	Le Garric	RD 658	Limite commune Bournazel	330
19	Crayssac 2sections	RD 658	Aux habitations	420
20	Lagarrigue Haute	VC 5	Aux habitations	350
21	Lagarrigue Basse	VC 5	Maison	275
22	La Gabouyte 2 sections	VC 10	Aux habitations - CR 27	400
23	Atelier menuiserie Espeilhac	RD 154	CR 1	70
24	L'Esclavissac	RD 994	Roubénie	700
25	Stade	RD 994	CR 10	300
26	Laumière 3 sections	VC 7	Maisons	230
27	De Laumière à la Chapelle	VC 7	CR 32	100
28	La Chapelle	VC 5	RD 994	1 695
29	Bouzine	VC 6	Rue 7	370
30	Les Cabanous	RD 61	Maison	100
31	Garrigol	RD 61	CR 5	200
32	Espeilhac vers chemin de la Bésie	RD 154	CR 2	40
33	Communal	RD 154	Portail	40
34	Maison ECHE	RD 994	Garage	40
35	Bezanes 2 sections	VC 9	CR 24	145
36	Garage Mairie	RD 994	VC 14	130
37	Maisons Salvigane	VC 11	Maisons	80
38	Le Baranquet	RD 994	Maisons	100
39	Lotissement La Borde	VC 11	Lotissement	370
40	Sainte Barbe	VC 6	Rue 10	400

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

41	Lotissement La Sole	RD 658	Lotissement	300
42	La Vayssière	RD 994	Maisons	95
43	Le Bosc	VC 11	Maison	200
Rue 1	Salle des fêtes - Eglise	RD 994	RD 994	180
Rue 2	Ancienne école	RD 994	Rue 1	90
Rue 3	Mairie jusqu'au Pargou	Rue 1	RD 994	100
Rue 4	Rue de la Place du Pargou	Rue 3	Rue 3	40
Rue 5	Impasse du café	Rue 3	Rue 4	30
Rue 6	Tour de l'Eglise	Rue 1	Rue 1	80
Rue 7	Rue du cimetière	Rue 1	VC 29	226
Rue 8	Impasse COUFFIN	Rue 1	Rue 7	30
Rue 9	De l'Eglise à la rue 10	Rue 1	Rue 10	40
Rue 10	Rue du tennis à Bouzines	Rue 1	Rue 7	150
Rue 11	Lotissement Le Poujol II	VC 5	Lotissement	280
Rue 12	Mas d'Oustry	VC 5	Maison	65
Rue 13	Chemin de la Chapelle	VC 5	Maisons	130
<b>TOTAL VOIRIE COMMUNE ROUSSENNAC</b>				<b>26042</b>
N° Place	Localités desservies	Origine	Fin	Surface en m <sup>2</sup>
A	Place du Pargou			540
B	Place du Poujol			260
C	Place de l'Eglise			250
D	Parking du Cimetière			540
E	Parking de la Borde			955
F	Place de l'Ecole			1 300
G	Parking Ecole			2 500
<b>TOTAL PLACES COMMUNALES ROUSSENNAC</b>				<b>6 345</b>

Ce classement porte la longueur de la voirie communale de Roussennac à 26042 mètres et la surface des places communales de Roussennac à 6 345 m<sup>2</sup>. Cette délibération vient remplacer la délibération DE20181005\_006 complétée par la délibération DE20200120\_009.

### **5- Vote du compte de gestion - Roussennac - DE 20210219\_005**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

### **6- Vote du compte de gestion - lot sole - DE 20210219 006**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

### **7- Vote du compte de gestion - ass roussennac - DE 20210219 007**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

### **8- Vote du compte administratif - Roussennac - DE 20210219 008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CAMBOULAS Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		130 460.68				130 460.68
Opérations exercice	464 411.09	458 897.67	296 056.11	408 819.97	760 467.20	867 717.64
Total	464 411.09	589 358.35	296 056.11	408 819.97	760 467.20	998 178.32
Résultat de		124 947.26		112 763.86		237 711.12

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021

clôture						
Restes à réaliser	79 278.94	68 138.97			79 278.94	68 138.97
Total cumulé	79 278.94	193 086.23		112 763.86	79 278.94	305 850.09
Résultat définitif		113 807.29		112 763.86		226 571.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

### 9- Vote du compte administratif - lot sole - DE 20210219 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CAMBOULAS Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	9 299.59			9 593.35	9 299.59	9 593.35
Opérations exercice						
Total	9 299.59			9 593.35	9 299.59	9 593.35
Résultat de clôture	9 299.59			9 593.35		293.76
Restes à réaliser						
Total cumulé	9 299.59			9 593.35		293.76
Résultat définitif	9 299.59			9 593.35		293.76



## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

### **10- Vote du compte administratif - ass rousennac - DE 20210219 010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CAMBOULAS Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 783.60		37 873.50		65 657.10
Opérations exercice		2 770.35	4 818.71	9 068.70	4 818.71	11 839.05
Total		30 553.95	4 818.71	46 942.20	4 818.71	77 496.15
Résultat de clôture		30 553.95		42 123.49		72 677.44
Restes à réaliser						
Total cumulé		30 553.95		42 123.49		72 677.44
Résultat définitif		30 553.95		42 123.49		72 677.44

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **❖ Problème d' évacuation eau école**

Il y a un problème récurrent d'évacuation d'eau pluviale dans la cours de l'école, qui inonde le préau. La commission travaux se réunira le samedi 10 avril 2021 pour analyser le problème et tenter de trouver une solution.

#### **❖ Lave-linge école**

Le lave linge de l'école doit être renouvelé suite à son diagnostic HS. Un achat d'un lave linge pour un montant de 507 euros TTC est validé auprès de l'entreprise Pro et Compagnie de Montbazens.

#### **❖ Urbanisme La Borde**

Mr Rigobert a déposé une Déclaration Préalable valant division foncière pour 6 lots. Ce terrain n'étant pas sur la maquette du zonage du futur PLUI, le bureau d'étude nous conseille fortement de réintégrer ces surfaces dans les zones constructibles. Le conseil municipal ne s'opposant pas à cette déclaration préalable, le zonage du futur PLUi va être modifié à la marge. M Le Maire prendra contact avec le bureau d'étude Rural Conseil en charge de l'instruction de ce document.

#### **❖ Problème d'évacuation d'eau - Espeilhac**

La route menant de la maison Stouff à la chapelle va être regoudronnée dans le cadre du plan voirie 2020. Afin de trouver une solution au problème d'évacuation d'eaux pluviales au niveau de la maison de M Cères Raymond, des travaux vont être entrepris par les services de la communauté des communes : pose d'une grille, d'une canalisation sous-terrainne puis d'un drain dans le petit parc appartenant à M Cayez.

De même, une solution est proposée pour canaliser l'eau qui s'accumule le long de la grange Lacoste. La solution envisagée par l'entreprise Rouquette et à revoir car onéreuse et sûrement inefficace.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

### **❖ Demande d'un abri bus lotissement de la Borde**

Les résidents du lotissement de la Borde avancent la nécessité de mettre en place un abri bus au sein du lotissement pour les maternelles et les primaires. Après avoir obtenu de la région son engagement de modification du point d'arrêt au niveau du lotissement, il sera proposé aux habitants du lotissement l'achat d'un abri bus qui devra être installé par les riverains du lotissement.

### **❖ Vente terrains lotissement la Sole**

Le terrain jouxtant l'école et le lotissement de la Sole a été borné et divisé en deux lots de 678 et 780 m2. La vente d'un des deux lots est imminente, l'autre lot a trouvé également preneur.

### **❖ Vente d'un morceau du bien de section à M Gineste Mickaël**

Un CUb a été posé au nom de la mairie sur la parcelle B 1372. La commune organisera un vote afin d'obtenir l'aval des habitants du bourg pour pouvoir réaliser la vente de cette parcelle.

### **❖ Mise aux normes du stade de football :**

Les mains courantes du stade ont été livrées et seront posées très prochainement par l'entreprise retenue.

<b>Délibérations</b>
1- Achat terrains lotissement "le Baranquet" - DE_20210219_001
2- Aménagement lotissement "Le Baranquet" choix de la maîtrise d'oeuvre - DE_20210219_002
3- Financement projet lotissement "Le Baranquet" - DE_20210219_003

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 19 Février 2021**

4- Mise à jour tableau classement des voies communales, rues et places - DE\_20210219\_011

5- Vote du compte de gestion - Roussennac - DE\_20210219\_005

6- Vote du compte de gestion - lot\_sole - DE\_20210219\_006

7- Vote du compte de gestion - ass\_roussennac - DE\_20210219\_007

8- Vote du compte administratif - Roussennac - DE\_20210219\_008

9- Vote du compte administratif - lot\_sole - DE\_20210219\_009

10-Vote du compte administratif - ass\_roussennac - DE\_20210219\_010

Sébastien CAYSSIALS